

Gouvernement flamand
2019-2024
Résumé de l'accord
de gouvernement

RÉSUMÉ DE L'ACCORD DE GOUVERNEMENT

La Flandre est forte. Le chômage est faible, la productivité est élevée et, grâce à notre ambition, notre résilience et notre créativité, nous enregistrons des succès notables. Dans les domaines culturel, sociétal et économique, nous rayonnons. Cependant, il y a aussi du mécontentement. Vivre ensemble dans la diversité nous pose des défis. Et trop de gens, même parmi les travailleurs, peinent à joindre les deux bouts. On a le sentiment que les charges et les bénéfices ne sont pas toujours répartis de manière équitable.

Vers une société performante

Le Gouvernement flamand met tout en œuvre pour construire une société harmonieuse dans laquelle chacun a la possibilité d'aller de l'avant. Le Gouvernement lance un appel chaleureux à tous les Flamands pour contribuer à cette réussite. Des défis exceptionnels nous attendent dans les années à venir. Chacun d'entre nous devra s'engager pour en faire un succès.

Notre ambition est que la Flandre devienne une référence incontestée dans l'Europe des années vingt. Tant sur le plan économique que social, nous tournons le regard vers le nord et nous nous mesurons à des sociétés telles que les Pays-Bas et la Scandinavie. Nous plaçons la barre haut dans tous les domaines de notre société. Mais nous le faisons de manière à ce que tous puissent la passer. Peu importe leur origine, conviction, orientation sexuelle ou handicap. Nous créons un cadre qui encourage chacun à tirer le meilleur de soi-même et à aider à construire une Flandre rayonnante.

Un enseignement d'excellence

L'enseignement d'excellence constitue le principal levier pour développer chaque talent et pour avancer collectivement en tant que société.

Ces dernières années, notre enseignement a été profondément réformé. La mise en œuvre attentive des mesures de réforme récentes doit contribuer à créer une nouvelle culture en matière de qualité de notre enseignement. Toutefois, les réformes peuvent être perfectionnées. Toute réforme fait d'ailleurs l'objet d'un suivi et d'une évaluation approfondis en vue de procéder aux ajustements nécessaires.

Ce Gouvernement flamand veut apporter une réponse à cinq défis majeurs : la qualité de l'enseignement, la pénurie d'enseignants et leur statut, l'encadrement adéquat de nos enfants dans le bon milieu, le manque de capacité et la durée des études dans notre enseignement supérieur.

La clé pour répondre à ces défis est un enseignement de qualité, y compris la maîtrise d'une langue néerlandaise riche. Les enfants présentant un déficit linguistique suivront un parcours d'intégration linguistique avec, si nécessaire, un cours d'immersion linguistique ou une alternative équivalente, afin d'éviter le retard ou l'abandon scolaires et de garantir ainsi l'égalité des chances de nos enfants. Mais nous promovons également la connaissance des langues étrangères modernes comme un atout.

L'enseignement maternel disposera des mêmes moyens de fonctionnement que l'enseignement primaire. Des puériculteurs et puéricultrices supplémentaires viendront renforcer les soins donnés dans les classes.

Nous poursuivons la promotion des connaissances, à côté des compétences, des attitudes et du développement de la personnalité. Nous introduisons des tests standardisés communs pour tous les réseaux et organismes coordinateurs et nous reformulons les objectifs finaux.

La liberté d'enseignement reste un point de départ important. Le gouvernement détermine les objectifs de connaissance et de capacité des élèves (le 'quoi'), les écoles et les enseignants déterminent l'approche pédagogique permettant d'atteindre ces objectifs (le 'comment'). Dans le troisième degré de l'enseignement secondaire, l'enseignement communautaire peut passer de 2h de philosophie à 1h de philosophie et 1h de dialogue interconvictionnel. Mais la liberté engage aussi. Les personnels et les ressources sont destinés à nos enfants et à nos écoles, plutôt qu'à des organismes coordinateurs.

En utilisant une seule structure claire, simple et uniforme dans toutes les écoles de Flandre, nous garantissons une offre transparente de la première à la dernière année. Dans l'enseignement secondaire, nous veillons à ce que l'offre actuelle des formes d'enseignement (ASO, TSO, KSO et BSO), y compris les finalités (enchaînement/double finalité/marché du travail), reste garantie et à ne pas déployer de premier degré large. En effet, plus de qualité signifie une formation de base plus large dans l'enseignement primaire et au début de l'enseignement secondaire, mais suivie le plus tôt possible d'un choix et d'une spécialisation.

L'un des moyens de remédier à la pénurie d'enseignants est de rendre à nouveau la profession attrayante. Il faut donner aux enseignants le statut qu'ils méritent. Nous nous efforçons de réduire au maximum la charge de travail et nous abandonnons le système qui consiste à tout déclarer. En récompensant mieux l'ancienneté acquise auparavant, nous voulons attirer et retenir davantage de nouveaux enseignants.

Nous rétablissons le respect pour l'enseignant, le conseil de classe et la direction. La formation des enseignants sera revalorisée.

La participation des parents renforce l'enseignement. Ils contribuent de manière active à créer l'environnement d'apprentissage idéal qui mène à de bons résultats scolaires.

Mais nous devons également veiller à encadrer nos enfants de manière adéquate, en les aidant à trouver la bonne place dans la bonne école avec le bon encadrement. Nous abandonnons le Décret M et le remplaçons par un véritable décret d'encadrement tant pour les enfants ayant un besoin de soins que pour leurs enseignants. De cette façon, nous réalisons de manière pragmatique et réaliste l'encadrement des enfants ayant un besoin de soins : l'enseignement ordinaire si possible, l'enseignement spécial si nécessaire.

Le manque de capacité constitue un défi. C'est pourquoi nous allons investir davantage dans des bâtiments scolaires durables et écologiques. Nous optons pour une liberté maximale des parents d'inscrire leurs enfants dans l'école de leur choix et nous abolissons le double contingentement. Nous étendons à l'enseignement fondamental les principes énoncés pour l'enseignement secondaire dans le décret d'inscription. De plus, une véritable école de quartier doit être un moteur de la communauté locale. Les infrastructures scolaires, notamment les installations sportives et les salles polyvalentes, doivent être ouvertes aux associations locales.

Notre enseignement supérieur se place parmi les meilleurs au niveau international. Nous augmentons la part des formations de bachelor données en langue étrangère. Cependant, nous devons réduire la flexibilité dans l'intérêt des étudiants, des parents et des professeurs. Une partie de la solution consiste à introduire des tests d'admission obligatoires mais non contraignants avec des parcours de rattrapage ou de réorientation adaptés, de même qu'une séparation plus stricte entre bachelor et master.

Une économie et un marché du travail solides

Notre enseignement a pour mission et ambition d'exploiter tous les talents en Flandre, de former nos jeunes et de les diriger vers le **marché du travail** avec les meilleurs atouts en main. Les défis sont de taille. D'une part, des postes vacants ne sont pas pourvus, en partie parce que les demandeurs d'emploi n'ont pas toujours les compétences requises. D'autre part, trop de Flamands sont encore au chômage. Le Gouvernement flamand mettra tout en œuvre pour porter le taux d'emploi à 80 %. De cette manière, nous pourrions nous placer parmi les meilleurs de l'Europe. Au cours des prochaines années, nous voulons aider 120.000 Flamands de plus à trouver un emploi. Cela nécessite une série de mesures d'activation. Par exemple, grâce à la nouvelle prime à l'emploi le Gouvernement flamand fera la différence entre l'emploi et le chômage. L'octroi des droits sociaux sur la base du revenu au lieu du statut réduit également le piège à l'emploi. Nous faisons en outre des efforts supplémentaires pour permettre aux Flamands de se recycler et se perfectionner (entre autres sur la base du principe de 'l'apprentissage tout au long de la vie'). Les compétences numériques deviendront cruciales dans les années à venir. Avec un nouveau plan d'action STIM, nous luttons contre la pénurie de profils techniques et scientifiques.

Nous assurons un accompagnement intensif des demandeurs d'emploi vers un emploi. Le VDAB aura un rôle directeur plus prononcé. Après trois mois, le demandeur d'emploi conclut un accord obligatoire avec un parcours personnel vers l'emploi. Les nouveaux arrivants doivent également s'inscrire. À ceux pour qui l'accès au marché du travail est problématique nous donnerons des chances dans l'économie sociale et dans le travail de quartier. Quiconque ne décroche pas d'emploi dans les deux ans pourra être déployé dans le service communautaire. Cela permettra de sortir les gens de leur isolement social, ce qui est toujours favorable dans un parcours vers l'emploi, tout en renforçant les compétences du demandeur d'emploi.

Une économie forte n'est réalisable qu'avec des entrepreneurs motivés. Plus que jamais, nous stimulons la culture entrepreneuriale en Flandre. Nous nous efforçons de réduire davantage les obstacles que rencontrent les PME. Quiconque veut retrousser les manches et ose prendre des risques aura notre soutien. Nous l'aidons à encore mieux démarrer, innover, numériser, exporter et à devenir plus économe en énergie, et ce avec le moins de charges administratives possible. La numérisation entre dans une nouvelle phase, dans laquelle tout et tous sont interconnectés. Les modèles et méthodes classiques sont en voie de devenir obsolètes. Cela crée des possibilités d'aborder les problèmes économiques et sociaux d'une manière innovante, mais cette évolution comporte aussi des risques. Plus que jamais, les initiatives dans les différents domaines politiques doivent être coordonnées. La coopération doit être le mot d'ordre.

Le Gouvernement fait de l'**innovation et de la transformation numérique** un fer de lance de sa politique. La Flandre doit inspirer et devenir un pionnier dans le domaine des applications de la nouvelle économie des données et de l'intelligence artificielle. L'une des grandes priorités est de mettre en œuvre le réseau 5G le plus rapidement possible dans toute la Flandre. En effet, cela nous permettra d'utiliser les dernières technologies de pointe pour rendre la Flandre plus saine, mieux coordonner ses flux de trafic, économiser de l'énergie, échanger des informations plus efficacement, attraper plus rapidement les fraudeurs, mais aussi, par exemple, lancer de nouvelles applications robotiques ou envoyer de lourds fichiers vidéo en un clin d'oeil.

Un groupe de travail au sein du Gouvernement flamand prendra toutes les mesures possibles dans les semaines à venir pour minimiser l'impact d'un éventuel 'no-deal brexit'.

Une Flandre chaleureuse et attentive

Le Gouvernement place la barre haut et veut que tous les Flamands puissent donner le meilleur d'eux-mêmes, mais cela n'est possible que dans une **Flandre chaleureuse et sociale**. La Flandre est riche en organisations, associations et bénévoles. Ils contribuent à façonner notre société et méritent notre appui. Nous ne laissons jamais tomber ceux qui ont besoin d'aide. Le Gouvernement flamand met à disposition les budgets nécessaires pour soutenir les plus

vulnérables. Ces budgets vont de préférence aux personnes plutôt qu'aux structures. Pour les personnes handicapées, nous réduisons les listes d'attente le plus rapidement possible. Mais nous continuons également d'investir dans l'aide à la jeunesse, dans les soins de santé mentale et dans les soins résidentiels et à domicile de qualité et abordables pour nos personnes âgées.

L'entrepreneuriat social peut contribuer à réduire les listes d'attente. Nous veillons à ce que la facture pour les personnes nécessitant des soins dans les centres de soins résidentiels demeure abordable. Nous introduisons un budget de soins pour les personnes âgées qui ont des difficultés à payer la facture de la maison de repos, nous prévoyons plus de personnel par lit dans les maisons de repos et nous resserrons le contrôle sur les prix journaliers. Nous augmentons le nombre de places et la flexibilité dans la garde d'enfants. L'abordabilité et la viabilité des services de garde sont primordiales. Les Flamands pourront ainsi mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. Nous allons organiser plus efficacement le 'panier de croissance', le nouveau système d'allocations familiales.

Le problème de la pauvreté, et en particulier la pauvreté infantile, nous concerne tous. Il s'agit d'une responsabilité partagée entre la société et l'ensemble de la politique. Nous prenons des mesures, notamment dans les domaines de l'enseignement, du travail et du logement, pour prévenir et combattre la pauvreté.

Dans une Flandre chaleureuse, toute personne doit pouvoir bien **se loger**. Beaucoup de Flamands choisissent d'acheter une maison, ce qui est une bonne chose. Au cours de cette législature, nous déplaçons l'avantage fiscal de la propriété d'une maison vers son acquisition. Nous assurons l'extinction du bonus logement, qui a causé une augmentation des prix des maisons. Après la baisse des droits d'enregistrement de 10 à 7 % au cours de la législature précédente, nous allons les porter à 6 %. Nous encourageons la rénovation des maisons afin qu'elles consomment moins d'énergie et émettent moins de CO₂. Mais dans le même temps, nous maintenons la qualité et l'abordabilité du marché locatif privé. Nous continuons également d'investir dans le logement social. Chaque commune s'engage à atteindre l'Objectif social contraignant. Les communes qui ont atteint l'OSC peuvent obtenir un financement de l'Autorité flamande jusqu'à un maximum de 15 %.

L'attribution des logements sociaux aux locataires se fait sur une base chronologique : premier arrivé, premier servi. Dans ce contexte, la règle de priorité absolue de l'enracinement local s'applique : au cours des dix dernières années précédant l'attribution le locataire potentiel doit avoir vécu dans la commune pendant au moins cinq ans d'affilée. Afin de prévenir les abus, nous introduisons un contrôle de ressources lors de l'enregistrement et de l'attribution d'un logement social.

Lutte contre les abus

Le Gouvernement flamand veut que toute ressource qui est investie aboutisse réellement à sa destination. Nous sévrons contre toute forme de fraude et d'abus. Le Gouvernement flamand accorde une priorité absolue au maintien effectif et efficace, sans procédures interminables. En cas d'infraction à la réglementation flamande, le maintien administratif et la politique criminelle doivent être déployés de manière à se compléter mutuellement. La Flandre dispose de nombreuses compétences dans les domaines de la **justice**, du maintien et du contentieux administratif. Le Ministre de la Justice et du Contentieux administratif en assure le suivi. Nous intensifions, dans la limite de nos compétences, la lutte contre la criminalité organisée et subversive. Dans ce but précis nous créons un Service de Maintien flamand. L'Autorité flamande a tout intérêt à un échange d'informations fluide avec les services fédéraux de renseignement et de sécurité, mais aussi avec les autorités locales.

Une société inclusive

La société flamande peut bénéficier de sa diversité, mais celle-ci nous pose aussi des défis. C'est pourquoi nous optons résolument pour une nouvelle approche. Nous demandons en effet plus d'efforts de la part de ceux qui rejoignent notre société. Dans le même temps nous nous efforçons de vivre plutôt avec les autres qu'à côté des autres. Les nouveaux arrivants qui réalisent avec succès leur **insertion civique** recevront toutes les chances dans notre société. Tout le monde a les mêmes droits, mais aussi les mêmes obligations.

La barre est placée plus haut pour les nouveaux arrivants en ce qui concerne la connaissance du néerlandais, nos normes et valeurs communes et leur participation active dans notre société. Nous leur demandons de signer une déclaration flamande de participation et nous abandonnons la politique de l'insertion civique gratuite. Une contribution financière sera demandée à qui veut suivre un parcours d'insertion civique. L'accès à notre système social sera restreint. Les nouveaux arrivants doivent d'abord contribuer au système avant de pouvoir bénéficier des avantages de la protection sociale flamande. Quiconque veut prétendre à un budget de soins doit désormais résider légalement en Flandre pendant dix ans, dont cinq d'affilée. Au moment de leur reconnaissance, les demandeurs d'asile ne recevront plus d'allocations familiales à titre rétroactif. Mais nous donnons également plus de chances aux nouveaux arrivants en introduisant un nouveau pilier dans le parcours d'insertion civique. Le nouvel arrivant pourra par exemple se construire un réseau grâce à un projet 'compagnon', ce qui permettra d'accélérer son intégration. Nous rassemblons les bonnes pratiques dans le domaine du vivre ensemble et les promouvons. Nous ne subventionnons plus les organisations qui encouragent la ségrégation, tandis que les initiatives qui favorisent le vivre ensemble méritent notre soutien.

Quiconque est né ici ou s'est intégré avec succès est membre à part entière de notre communauté. Nous rejetons et nous sévrons systématiquement contre le racisme sous toutes ses formes. De nouvelles mesures seront prises pour lutter contre la discrimination sur le marché du travail.

L'Autorité flamande doit pouvoir employer des personnes ayant des convictions très différentes. Mais les signes extérieurs de cette conviction personnelle ne doivent pas être montrés. Les symboles externes de croyances philosophiques, religieuses, politiques ou autres ne sont donc pas portés lors des contacts directs avec les clients. Toutefois, les administrations locales restent libres de concrétiser la neutralité de leurs services. Nous garantissons également la neutralité dans l'enseignement. Dans l'enseignement provincial et communautaire, nous assurons la neutralité philosophique des enseignants et des élèves. L'enseignement libre et celui des villes et des communes décident de manière autonome à ce sujet.

Nous créons un cadre clair pour les relations avec les communautés religieuses. Les règles de reconnaissance sont resserrées afin que nous puissions mieux séparer le bon grain de l'ivraie. Quiconque agit contre notre modèle de société perd sa reconnaissance. Ceux qui s'engagent sont nos alliés. Les communautés religieuses locales qui souhaitent être reconnues et recevoir le financement correspondant doivent passer une période d'attente de quatre ans avec résultat favorable.

Il y aura également des exigences de reconnaissance plus strictes pour les nouvelles écoles. Désormais la création d'une école n'est possible qu'avec l'accord formel du Gouvernement flamand. Nous voulons nous assurer que les écoles flamandes appliquent strictement les droits fondamentaux et les droits de l'homme. En cas de doute sur la radicalisation, la sûreté de l'Etat ou l'ingérence étrangère, nous procédons à un audit approfondi.

Une Flandre consciente d'elle-même

Une société partagée n'est possible que si nos jeunes générations savent d'où nous venons. Il est essentiel que nous puissions vivre l'identité flamande sans complexe, par exemple à travers des symboles communs. Dans cet esprit, nous demandons à un groupe d'experts indépendants d'élaborer de manière scientifique un Canon de la Flandre. Il s'agit d'une liste de points d'ancrage de notre culture, histoire et science flamandes, à utiliser comme support tant dans l'enseignement que dans les parcours d'insertion civique. Un musée devra également présenter notre histoire et notre culture flamandes au grand public. La VRT contribue elle aussi à l'identité flamande.

Le Gouvernement flamand investira pleinement dans une **politique internationale** ambitieuse et cohérente. Nous soutenons nos entreprises dans leurs activités d'exportation et mettons en valeur nos atouts touristiques. Une politique touristique ambitieuse contribue à ce même objectif.

Environnement, climat et énergie

Prendre soin du **climat** constitue un défi important. Nous nous fixons des objectifs ambitieux et réalistes. La transition vers une société climatiquement neutre et durable exige une action mondiale. La Flandre ne peut y parvenir seule. En mettant l'accent sur l'innovation technologique (captage du carbone, hydrogène, etc.), nos entreprises et centres de connaissances peuvent faire beaucoup sans entraver notre croissance économique, la compétitivité de nos entreprises ou notre prospérité sociale. Notre objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre en Flandre d'au moins 80 % d'ici 2050. La Flandre dispose de suffisamment d'esprit d'entreprise, de créativité, de connaissances et d'expertise pour atteindre cet objectif. Nous misons notamment pleinement sur l'efficacité énergétique et nous allons doubler l'énergie éolienne et solaire d'ici 2030. Une utilisation plus intelligente de l'énergie réduit également notre facture énergétique. En Flandre, l'**espace ouvert** est sous pression. Nous ne pouvons nous permettre de construire tout l'espace qui nous reste. Aussi nous allons réorienter la construction pour atteindre un meilleur équilibre entre des logements de qualité, l'entrepreneuriat et la protection de l'espace ouvert. L'autorité publique doit être fiable. Nous veillons au respect du droit de propriété : toute personne qui subit un préjudice à la suite d'une réaffectation de terrain recevra une compensation financière complète. D'ici 2030, notre superficie forestière doit croître de 10 000 hectares. En outre, 20 000 hectares supplémentaires de nature doivent faire l'objet d'une gestion naturelle efficace. La Flandre deviendra donc plus verte. La protection de l'espace ouvert va de pair avec une agriculture et une horticulture durables et innovantes, qui constituent un maillon important dans le secteur alimentaire et dans l'industrie flamande. Nous continuons également à prendre l'initiative en matière de bien-être animal. Les pouvoirs locaux disposant de beaucoup d'espace ouvert reçoivent des moyens supplémentaires pour sauvegarder cet espace.

Mobilité

Il ne fait aucun doute que la **pression sur la mobilité** augmentera dans les années à venir. Le Gouvernement investira donc fortement dans des mesures facilitant un passage fluide d'un mode de transport à l'autre pour les citoyens et les entreprises. Dans chaque commune, les transports publics, que nous verdissions et rendons plus efficaces, et le vélo offrent un moyen de sortir des embouteillages. Avec un service garanti, élargi et plus ponctuel, nous rendons les transports publics plus fiables. Et en doublant les investissements dans les pistes cyclables, nous faisons du vélo une alternative à part entière.

Mais dans le même temps nous continuons à investir massivement dans l'infrastructure routière, en plus des alternatives à la voiture. L'achat d'une nouvelle voiture respectueuse de l'environnement devient plus attractif du point de vue fiscal. Dans le cas des grands projets d'infrastructure, nous voulons nous assurer que l'intérêt général l'emporte. Il est inacceptable que des intérêts purement privés bloquent les travaux d'infrastructure pendant une durée

disproportionnée. Dans le même temps, nous misons pleinement sur la technologie qui rend notre infrastructure et nos véhicules plus intelligents.

Des services publics modernes et allégés avec un budget sain

Le Gouvernement flamand a toujours géré ses finances de manière raisonnable, et continuera de le faire. Nous réduisons au maximum le déficit budgétaire et visons l'équilibre en 2021. Le nouveau Gouvernement flamand veut être un véritable gouvernement d'investissement. Cela est nécessaire pour préparer la Flandre à un monde en mutation rapide. D'ici la fin de la législature, nous voulons atteindre la norme de 3 % pour les investissements conjoints en R-D du gouvernement et des entreprises. Les investissements ciblés sont justifiés s'ils sont rentables à long terme. Si nous mettons en œuvre des réformes, elles devront s'inscrire dans le cadre des objectifs budgétaires globaux pour l'ensemble de la nouvelle législature. Nous réalisons également d'importantes réductions d'impôts dans certains domaines, tels que les droits d'enregistrement dans la fiscalité du logement, l'héritage 'd'ami' dans les droits de succession et la prime à l'emploi). Cela devrait donner à nos familles et à nos entreprises le coup de pouce nécessaire pour nous aider à réaliser le rêve de l'excellence flamande. Nos villes et communes pourront elles aussi compter sur un soutien supplémentaire. Par exemple, nous maintenons l'objectif de croissance de 3,5 % du Fonds des communes et nous aidons les pouvoirs locaux à supporter la charge de pensions.

Nous voulons une administration saine, allégée mais dynamique, attentive à chaque euro dépensé, et avec une bonne dose de réalisme. Les autorités locales et flamandes passent radicalement au numérique. Nous voulons fournir des services de pointe aux citoyens, avec le moins de paperasserie possible. Nous accordons une attention particulière aux personnes qui n'ont pas encore intégré le numérique dans leur quotidien. Il n'y a pas de place pour la réglementation excessive et le nombrilisme.

La politique doit elle aussi évoluer avec son temps. Les citoyens auront une plus grande participation lors des élections locales. Nous abolissons le vote obligatoire, tout comme le vote de liste. Et nous donnons aux citoyens plus d'influence sur l'élection du bourgmestre.

Contexte institutionnel

Au cours d'un long processus historique et grâce aux efforts de plusieurs générations, la Flandre est devenue une entité fédérée au sein du Royaume de Belgique et un membre de l'Union européenne. Elle est un état de droit démocratique et social et constitue une nation qui possède sa propre langue et sa propre culture. Elle a une tradition politique démocratique et respecte la liberté individuelle, l'autonomie locale, l'initiative privée et la vie associative. Avec l'ambition d'offrir une existence digne à tous ceux qui vivent en Flandre, elle a pourvu son ordre juridique d'un système de droits et d'obligations et d'une structure de base permettant de vivre ensemble dans la solidarité.

Face aux grands défis sociétaux, nous devons éliminer les obstacles institutionnels et développer une prise de décision qui concilie efficacité et principes démocratiques. Le Gouvernement flamand invite le Parlement flamand à entamer une réflexion approfondie sur la structure étatique souhaitée et lui donne la liberté et l'espace nécessaires pour en élaborer la forme concrète.

En attendant, le Gouvernement flamand veillera, dans les limites du cadre juridique et constitutionnel actuel, à ce que les compétences existantes soient pleinement assumées et que, au cas où la concertation n'apporte pas de solution, tous les instruments légaux soient déployés lorsque d'autres autorités interviennent sur nos domaines de compétence ou menacent nos intérêts.